
Présentation des conclusions de la journée scientifique AFSSE/InVS du 10 décembre 2004

Dr. Michèle Froment-Védrine, Directrice Générale de l'AFSSE

Avant de rentrer dans le détail de mon intervention, je voulais vous situer l'AFSSE, Agence française de sécurité sanitaire environnementale. Dans le dispositif sanitaire français, il y a les ministères et leurs services déconcentrés, et vous retrouvez donc ici en Guyane l'ensemble des services représentant l'Etat, et au niveau sanitaire il existe des établissements qui ont autonomes pour pouvoir faire des expertises en matière de santé et pouvoir rendre des avis indépendants aux ministères en vue des décisions que prendront les ministres.

L'AFSSE est un de ces établissements qui a été créé par des lois de 1998, et cette agence a pour métier principal d'étudier les risques pour la santé qui sont liés à l'environnement, que ce soit l'environnement naturel ou celui créé par l'homme. L'AFSSE travaille depuis environ 18 mois, et un des premiers dossiers qui nous a été confié est celui du mercure en Guyane, notamment à la suite d'un déplacement de Mme Bachelot, qui était à l'époque ministre de l'environnement.

L'Agence a aussi d'autres missions, elle fait notamment le suivi scientifique du plan national santé-environnement. Le problème du mercure est comme il a été dit tout à l'heure inscrit dans ce plan, qui est établi pour une durée de 5 ans.

L'Agence a aussi un rôle qui en est à ses débuts, qui est celui d'organiser le débat public et de rendre accessible l'information envers le public. Cela veut dire que le débat ne va pas rester entre techniciens ou entre politiques et que l'on va essayer de donner une information compréhensible pour que cette information puisse être comprise de l'ensemble des populations. Le dossier du mercure est justement un bon exemple d'application de cette mission d'information.

Une des actions les plus visibles des derniers mois aura été sans aucun doute la journée scientifique du 10 décembre 2004, organisée par l'AFSSE et l'Institut de Veille Sanitaire, représenté ici par Nadine Fréry, son directeur Gilles Brucker n'ayant pas pu venir, l'InVS conduisant depuis de très nombreuses années des études épidémiologiques sur le terrain.

Cette journée scientifique a été organisée avec l'ensemble des organismes de recherche et d'expertise nationaux et des chercheurs étrangers, dont je salue ici la présence de certains représentants québécois dans un double objectif : d'une part actualiser la mise en œuvre des recommandations de l'expertise collective de l'IRD¹ datée de 2001, d'autre part faire le point sur les actions en cours au niveau européen, national et local en matière de réduction des risques sanitaires et environnementaux du mercure. Dès l'origine, en étroite liaison avec la DSDS, la CGSS, la DRRT² de Guyane et la Cire Antilles-Guyane, l'AFSSE et l'InVS ont souhaité que la journée de décembre 2004 soit une occasion unique de débattre les bases scientifiques des actions qui pourraient être mises en œuvre pour réduire les risques liés au mercure en Guyane.

Je rappelle que l'objectif assigné par les Ministères de la santé et de l'environnement était clair : « faire une synthèse des travaux et proposer des recommandations pour les aider à gérer avec efficacité les risques sanitaires liés au mercure ». Pour Gilles Brucker, Directeur Général de l'INVS et moi-même, il était clair également que cette journée devait être conçue comme un travail préparatoire à d'autres actions qui se dérouleraient en Guyane et non comme une action purement parisienne, donc

¹ Institut de Recherche sur le Développement

² Délégation régionale à la recherche et à la technologie

nous sommes très heureux de pouvoir rapporter aujourd'hui les travaux de cette journée ici en Guyane et qu'il y ait un véritable débat qui se passe avec les populations.

Saisine de l'AFSSE Risques sanitaires associés au mercure

21 Juillet 2003
Saisine du
Ministre de l'Ecologie et Développement Durable
et du Ministre de la Santé

Diapositive 1

Saisine de l'AFSSE
Risques sanitaires associés au mercure

- Soutien au MEDD et à la DGS lors de la discussion sur la stratégie communautaire sur le mercure à Bruxelles (AFSSE)
- Organisation d'une journée scientifique sur les risques sanitaires associés au mercure en Guyane (AFSSE / InVS)
- Préparation d'un dossier de demande de classification du mercure comme substance reprotoxique au niveau européen (AFSSE / InVS)

Présenter la journée scientifique de décembre 2004, nécessite de préciser qu'au-delà de la journée elle-même, l'AFSSE a été amenée à apporter un soutien scientifique et technique à ses ministères de tutelle dans les discussions sur la stratégie communautaire sur le mercure, stratégie sur laquelle je reviendrai ultérieurement. L'AFSSE a également proposé une révision de la classification du mercure au niveau européen en tant que substance toxique pour la reproduction.

Certains produits, qui sont soit cancérogènes soit reprotoxiques sont classés au niveau européen, cette classification permettant d'interdire ou de restreindre l'usage de ces produits à des usages très particuliers et c'est justement dans cette catégorie que l'AFSSE essaye de faire classer le mercure.

Diapositive 2

**Stratégie communautaire sur le mercure
COM 28 janvier 2005**

Objectifs

Réduire les concentrations de mercure dans l'environnement et l'exposition des êtres humains notamment au méthylmercure présent dans le poisson.

Contenu :

Prévision d'une interdiction de l'exportation à partir des pays de l'UE d'ici 2001

Mesures visant à protéger la santé et l'environnement des rejets du mercure dans le cadre d'une approche fondée sur le cycle de vie du mercure (production, utilisation, traitement, déchets, émissions, stockage/élimination) prenant en compte le commerce mondial

Un retour sur la stratégie communautaire sur le mercure est nécessaire car elle vise à réduire les concentrations de mercure dans l'environnement et l'exposition des êtres humains au méthylmercure présent dans le poisson. Cette stratégie prévoit **l'interdiction de l'exportation du mercure par les pays de l'Union Européenne d'ici 2011**, elle est conçue en prenant en compte l'ensemble du cycle de vie du mercure (c'est-à-dire la production, l'utilisation notamment en orpaillage mais aussi bien pour d'autres usages comme les piles et batteries, l'industrie du chlore) ainsi que le commerce mondial du mercure.

La stratégie communautaire a servi de fondement à la position de l'union européenne dans le débat international sur le mercure au sein du Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies sur l'Environnement en Février 2005. Parmi les activités prioritaires du Programme sur le mercure du PNUE pour la période 2005/2006 se trouvent :

- la sensibilisation sur la nature des problèmes de la pollution par le mercure à travers l'organisation **des ateliers régionaux de sensibilisation**, et en aidant les pays à identifier et comprendre les problèmes provoqués par le mercure et à la mise en oeuvre des mesures d'atténuation ;
- l'élaboration des documents d'orientation et des outils spécialisés; et en soutenant les gouvernements et les autres parties prenantes à établir et à mettre en oeuvre des partenariats d'une façon **claire, transparente et responsable comme une approche visant à réduire les risques pour la santé humaine et pour l'environnement provoqués par le rejet du mercure dans l'environnement.**

La Guyane est exactement dans cette problématique.

Diapositive 3

**Stratégie communautaire sur le mercure
COM 28 janvier 2005**

Exemple de mesures

Réduction de l'offre et la demande en mercure

Importance du marché mondial :

- 3600 t/an échangées, UE principal exportateur de mercure (1000 t/an)
- "Faible prix et abondance de l'offre favorisent la poursuite de son utilisation notamment pour l'extraction d'or"
- Réduction de la demande par promotion des techniques alternatives

Gestion des excédents et des réservoirs

Suppression des exportations

→ stockage sûr et ? élimination du mercure?

Quelques points essentiels de la stratégie communautaire intéressent également la Guyane.

- Tout d'abord la réduction de l'offre et de la demande en mercure et notamment la réduction de la demande par la promotion de techniques alternatives, notamment pour la production de chlore.
- La gestion des excédents et des réservoirs, (en effet que faire si les exportations sont supprimées ?), un stockage sûr en absence de technologie d'élimination. Ce stockage ne peut être que temporaire et extrêmement bien préservé.

Diapositive 4

**Stratégie communautaire sur le mercure
COM 28 janvier 2005**

Exemple de mesures

Protection contre l'exposition au mercure

- air
- eau (directive eau potable)
- alimentation
 - instauration de valeurs limites pour les teneurs en mercure dans des produits de la pêche
 - conseils ciblés aux consommateurs
 - études approfondies des expositions alimentaires chez les femmes en âge de procréer et chez les enfants
- mise au point d'une Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP) pour le mercure au niveau européen

- La protection contre l'exposition au mercure via l'air et l'eau potable mais aussi par la voie alimentaire
 - En matière d'alimentation l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments va poursuivre l'étude des apports alimentaires spécifiques de différents types de poissons et de fruits de mer chez les groupes vulnérables (enfants et femmes enceintes)
 - Les autorités nationales seront encouragées à dispenser des conseils ciblés en prenant en compte les particularités locales.
 - Enfin la législation communautaire en vigueur en matière de sécurité et de santé au travail constitue un cadre approprié pour mettre au point une valeur limite d'exposition professionnelle pour le mercure, ce qui semble être en cours.

Diapositive 5

Journée scientifique INVS/AFSSE
“Mercure en Guyane”
Décembre 2004

« Nous vous demandons, en étroite collaboration avec l'InVS, d'organiser une journée scientifique avec l'ensemble des organismes de recherche intéressés, d'effectuer une **synthèse de leurs travaux et de nous proposer des recommandations pour nous aider à gérer avec efficacité les risques sanitaires liés au mercure en Guyane. »**

→ une contribution au séminaire de juin 2005 en Guyane

Les objectifs de la journée scientifique qu'ont organisée l'AFSSE et l'InVS sont présentés sur cette diapositive :

Le souhait de départ était que cette journée ait lieu en Guyane, mais pour des raisons de difficulté de rassemblement des différents scientifiques, elle a dû se faire à Paris le 10 décembre 2004.

Diapositive 6

Journée scientifique INVS/AFSSE
“Mercure en Guyane”

Recueil/collecte des informations nouvelles
(2001 – mars 2004)

- InVS : Actualisation études épidémiologiques
- DSDS – Guyane
 - Actualisation sur la mise en oeuvre des recommandations de l'expertise collective IRD, 2001
 - Questions sur les malformations congénitales (Etat des registres en Guyane, suivi des grossesses et des naissances)
- Recueil des informations sur les études en cours auprès de l'ensemble des organismes français ayant contribué à l'expertise collective de 2001
- Recueil des informations sur les études menées à l'étranger (ONU, Québec, Brésil et Bolivie) en particulier sur les aspects professionnels et alimentaires.
- Contacts avec la DG SANCO et l'AESA, et l'AFSSA

Au cours de cette journée, il est apparu essentiel de faire connaître les expériences menées dans d'autres pays, relatives non seulement à l'évaluation de l'impact sanitaire et environnemental des activités d'orpaillage en invitant les équipes du grand projet de l'organisation des nations unies pour le développement industriel, mais aussi d'échanger sur quelques expériences concrètes de réduction des apports en méthylmercure par la voie alimentaire, dans le bassin amazonien (Brésil, Bolivie) et au Québec.

L'approche québécoise insiste sur le travail avec les populations concernées afin d'élaborer des solutions avec elles. Elle insiste également sur les actions de communication mais aussi sur les moyens indispensables nécessaires à l'évaluation de sa mise en oeuvre: l'évaluation des actions. Cette approche de l'Institut National de Santé Publique du Québec a beaucoup frappé les participants à la réunion de décembre, une approche similaire de travail proche des communautés a également été menée par l'IRD dans le bassin amazonien.

Diapositive 7

**Journée scientifique INVS/AFSSE
"Mercure en Guyane"**

**Intégration de nouvelles informations pendant
le traitement de la saisine (Mars – Décembre 2004)**

- Avis de l'AESA (mars 2004)
- Avis de l'AFSSA (mars 2004)
- **Rapport de l'INRS sur l'exposition des travailleurs dans les
comptoirs d'or et sur les sites miniers à la demande de la CGSS**
 - Exposition des travailleurs au mercure en Guyane (mai 2004)
 - Conception d'un dispositif de condensation et d'adsorption des
vapeurs de mercure dans les comptoirs d'or (octobre 2004)
- Arrêtés préfectoraux (interdiction de l'utilisation du mercure à
partir du 1^{er} Janvier 2006)

Le contenu de cette journée a été construit de façon à couvrir l'ensemble de la problématique « Mercure en Guyane », y compris les expositions des travailleurs de l'or en Guyane depuis la publication en mai et octobre 2004 des rapports de l'INRS.

Il n'était pas évident que l'agence s'intéresse aux travailleurs, les deux ministères de tutelle, environnement et santé considérant que l'AFSSE n'avait pas à s'occuper de leurs problèmes. Néanmoins, il a semblé impossible de traiter cette question sans s'occuper des travailleurs, au moins ceux qui sont reconnus.

Les avis de l'AFSSA, qui est l'équivalent de l'AFSSE pour l'alimentation, et de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments ont été publiés à quelques jours d'intervalle en matière de consommation de poisson, bien évidemment des recommandations sont faites en matière de réduction de la consommation de poisson par les jeunes enfants, les femmes enceintes et allaitantes, mais aucune toutefois n'est spécifique à la Guyane.

Diapositive 8

**Journée scientifique INVS/AFSSE
"Mercure en Guyane"**

Objectifs de la journée

- o Fournir des éléments scientifiques permettant de proposer des recommandations à l'administration pour gérer avec efficacité les risques sanitaires liés au mercure en Guyane
- o Etablir un réseau de compétences dans les domaines de la réduction des expositions professionnelles de la population générale, en prenant compte l'exposition par voie alimentaire
 - **Décision de l'intégration du volet risques liés aux expositions professionnelles**
 - 70 participants (MEDD, DGS, Ministère de l'Industrie, Ministère de l'Outre-Mer, Ministère de la santé et des Solidarités, AFSSA, INRS, INERIS)
 - Conclusions par le Président de la Société Française de Santé Publique

Sur cette diapositive figurent des objectifs plus précis. Il faut insister sur l'aspect mise en réseau, échange d'information sur les différentes tentatives d'interventions au Québec, au Brésil, et au Ghana, et espérer que ce réseau sera utile aux acteurs locaux.

Diapositive 9

ORDRE DU JOUR : Bilan des connaissances générales - exposition des populations guyanaises	
<ul style="list-style-type: none">• 9h15 Mot d'introduction de Madame la directrice générale de l'AFSSE, Michèle Froment-Védrine <p>Bilan des connaissances générales</p> <ul style="list-style-type: none">• 9h30 Méthylmercure : données épidémiologiques• 9h50 Méthylmercure - Normes et recommandations existantes : avis AFSSA, EFSA, révision JECFA• 10h10 Expositions professionnelles au mercure et aux composés inorganiques• 10h25 Classification du mercure comme substance reprotoxique	<p>Le Mercure en Guyane : qualité des milieux</p> <ul style="list-style-type: none">• 11h20 Présentation du Programme CNRS Mercure en Guyane <p>Le Mercure en Guyane : exposition des populations</p> <ul style="list-style-type: none">• 11h40 Film « Mercure et Santé : Enquêtes épidémiologiques sur les fleuves de Guyane »• 11h50 Enquêtes d'imprégnation en population générale• 12h10 Exposition des travailleurs• 12h30 Pause déjeuner• 13h30 Introduction aux travaux de l'après-midi par Monsieur le directeur général de l'InVS, Gilles Brucker

Cette diapositive présente l'ordre du jour de cette journée.

Après un bilan des connaissances générales, l'essentiel de la journée aura été consacré à cet échange avec des collègues étrangers confrontés aux mêmes difficultés.

En effet vu de Paris le dossier mercure apparaît comme un des problèmes les plus importants pour la Guyane, alors qu'il y a bien d'autres problèmes pour les communautés ; tels les suicides, et il en existe bien d'autres.

L'intérêt de la journée était de montrer que le problème du mercure ne concerne pas que la Guyane, que d'autres pays y sont confrontés.

Diapositive 10

ORDRE DU JOUR : Etudes similaires et éléments de gestion : expériences internationales (réduction de la charge environnementale en mercure, actions en direction des populations)	
<ul style="list-style-type: none">• 13h45 Discussion générale n°1 : le Mercure lié aux activités d'orpaillage est-il un problème de santé publique et/ou environnemental en Guyane <p>Etudes similaires et éléments de gestion : expériences internationales (réduction de la charge environnementale en mercure, actions en direction des populations)</p> <p>Projets ONUDI</p> <ul style="list-style-type: none">• 14h45 Contexte, organisation, développement du projet et financement, impact du « Global Mercury Project », information vers les populations locales, technologies alternatives au mercure, formation des orpailleurs et de leurs familles• 15h05 Développement et utilisation du protocole d'évaluation d'impact sanitaire	<ul style="list-style-type: none">• 15h45 Rendu du Projet Ghana et Orpaillage, décision des autorités locales suite aux études menées <p>Etudes similaires et éléments de gestion (suite)</p> <ul style="list-style-type: none">• 16h00 Projet Brésil - Résultats des enquêtes menées au Brésil, Ateliers avec les communautés et résultats des conseils sur la consommation de poissons• 16h20 Projet Canada - Etudes de cas sur la gestion du mercure au Québec, impact des avis de santé sur la consommation de poisson• 16h40 Actions en cours en Guyane• 17h00 Discussion générale N°2 : revue et expertise des différentes approches de gestion possibles• 18h00 Synthèse de la journée

Deux discussions générales ont eu lieu :

1. le mercure lié aux activités d'orpaillage est-il un problème de santé publique et/ou environnemental en Guyane ?
2. Quels enseignements peut on tirer des expériences menées au Brésil, au Québec, au Ghana en matière de réduction des expositions au mercure, qu'il s'agisse des expositions professionnelles des travailleurs de l'or, ou de la réduction des expositions par la voie de l'alimentation, ou bien encore de la façon dont les mesures de prévention ont été expliquées aux communautés ?

Diapositives 11 et 13

Journée scientifique 'Mercure en Guyane'
Conclusions par le Président de la Société Française de Santé Publique

- **Ne pas attendre pour agir**
- **Enrichir la recherche/documenter les études/ intervenir**
- **Importance du problème de la turbidité des eaux, pêche difficile, raréfaction des ressources protéiques**
- **Des expériences très utiles menées dans d'autres pays (populations et travailleurs, nutrition) – Difficultés de conduire les études épidémiologiques en Guyane.**

Les conclusions de cette journée ont été émises en formes de propositions d'action par le président de la Société française de santé publique, Monsieur Laurent Chambaud.

Propositions

1 - Les effets du méthylmercure, même pour les faibles doses, sont connus et documentés. Les altérations peuvent être prolongées voire définitives. En Guyane, l'imprégnation excessive par le mercure de la population sensible - jeune enfant majoritairement amérindien vivant dans des zones géographiques précises (Haut Maroni, Haut Oyapok), plutôt éloignées des réseaux de distribution de l'alimentation - est démontrée.

Journée scientifique 'Mercure en Guyane'
Conclusions par le Président de la Société Française de Santé Publique

- **Mettre ensemble les savoirs et les compétences cloisonnés (disciplinaire et institutionnels)**
 - Environnement et santé publique
 - Système de Santé publique et santé au travail y compris aménagement du poste de travail
 - Mise en commun de l'ensemble des données sanitaires et environnementales (SIG)
 - Mercure et autres priorités de santé publique
 - Nutrition
 - Couverture vaccinale
 - Alcoolisme et usages des drogues
 - SIDA, IST
 - Tuberculose
 - Paludisme
 - Maladies entériques
- **Nécessité d'une réduction globale des inégalités**
 - Intégration dans le PRSE et financement des actions de santé publique, voir également action 12 du PNSE

Les déterminants de l'exposition, notamment la contamination de la chaîne alimentaire sont bien connus. Les alternatives alimentaires *in situ* sont très réduites. Il s'agit d'un problème de santé publique, et malgré les

nombreuses incertitudes spécifiques à la problématique mercure, les connaissances sont suffisantes pour **ne pas différer la mise en œuvre d'actions ciblées de prévention et de réduction des risques.**

Les objectifs de l'action de prévention et de limitation des risques de l'exposition au méthylmercure ont été redéfinis : éviter de générer des effets pervers (il faut donc faire une analyse bénéfices-risques), atteindre les individus les plus exposés et les plus sensibles, intégrer la démarche dans une approche nutritionnelle et de santé plus globale. Cette approche dépasse la seule problématique "mercure" et s'inscrit dans un programme de santé à objectifs multiples visant la protection des populations et notamment des futures mères et de leurs enfants.

2 - Ce pré requis étant établi, - agir sans tarder pour la protection des individus fragiles - les conditions sanitaires des populations les plus exposées ont été (au cours de cette journée) peu documentées. Si en effet nous connaissons bien l'état de contamination par le mercure, nous avons relativement peu d'informations précises sur l'état de santé des populations par ailleurs. Il a été évoqué à plusieurs reprises, en Guyane et ailleurs, que des populations exposées au mercure étaient des populations plutôt socio-économiquement défavorisées. Ces populations cumulaient des conditions défavorables nutritionnelles (diversité alimentaire réduite, poissons contaminés...) et sanitaires (importance du paludisme, de la tuberculose, de la toxicomanie, de l'alcoolisme, des maladies entériques, du sida - essentiellement sur la partie aval du Maroni - du déficit de prévention vaccinale... dans certaines communes concernées par rapport à d'autres communes de Guyane). Dans ce contexte, **l'imprégnation mercurielle excessive seule ne justifie pas l'urgence d'une action spécifique de santé publique.** Mais, c'est la place pour une **action globale de santé publique dont les objectifs contribueraient à réduire les inégalités de santé et leurs déterminants, en intégrant des objectifs spécifiques de prévention de l'imprégnation par le mercure,** et ce d'autant plus que plusieurs facteurs sont fréquemment intriqués.

Diapositive 12

**Journée scientifique 'Mercure en Guyane'
Conclusions par le Président de la Société Française
de Santé Publique**

- Faiblesse d'accompagnement de la démarche scientifique par une approche sociologique et culturelle, nécessité du développement d'une approche communautaire
- Importance de la mise en oeuvre d'actions de communication sur le risque et d'évaluation des actions de communication et des messages véhiculés, nécessité absolue d'association des populations concernées, à la production du matériel de communication.
- Importance d'une démarche nutritionnelle ciblée, nécessité de réaliser une analyse bénéfice- risque
- Deux autres populations à prendre en compte :
 - celle des travailleurs /vapeurs de mercure (comptoirs et sites), taille de la population concernée?
 - celle du voisinage des activités liés à l'or (cf. rapport INRS)
- Promouvoir les technologies sans mercure

L'**approche communautaire**, manière de travailler et d'élaborer avec la population des solutions, telle que déjà ébauchée et restée sans suite dans le Maroni en 2001, doit permettre d'identifier les obstacles, limiter d'éventuels effets pervers, de dégager quelques axes de communication en intégrant les dimensions économiques, sociales et culturelles.

Conduire un tel programme d'actions nécessite un ré-équilibre de financements au profit de la prévention.

3 - Les travailleurs chauffant les amalgames lors de la distillation ou de l'affinage sont exposés à des concentrations importantes de mercure métallique dans l'air sur les sites d'orpaillage ou dans les comptoirs. C'est peut-être aussi le cas des populations vivant à proximité immédiate des sites et des comptoirs. Hormis les résultats de la campagne de mesures réalisée à l'intérieur de certaines entreprises à la suite de la découverte d'une intoxication mercurielle d'origine professionnelle, aucun dosage de mercure n'a été réalisé en dehors des comptoirs. L'impact sur les populations et l'environnement de l'activité des comptoirs n'est pas connu, alors même que la dispersion du mercure autour d'usines qui en utilisaient (fabrication de chlore) est connue, et que dans d'autres pays l'imprégnation des enfants à partir du sol et des poussières contaminés a été démontrée.

Il conviendrait d'évaluer la contamination environnementale à proximité des comptoirs, et l'imprégnation des personnes vivant dans des zones de traitement du mercure (travailleurs légaux, non légaux et population).

4 - Si beaucoup de données, d'informations et de connaissances ont été produites, de nombreuses incertitudes persistent (conditions précises de la méthylation, distribution de la contamination environnementale...) pouvant justifier des études complémentaires et comparatives. Dans un premier temps et comme préalable, **les données existantes** cloisonnées par les clivages institutionnels ou des différences d'approches propres à chacune des disciplines, **devraient être regroupées et alimenter un système d'information géographique**, propre à alimenter les comparaisons souhaitées et à participer à la génération d'hypothèses et intégrant les différentes "couches" géologique, chimique, environnementale, sanitaire...

5 - Des **méthodes de diagnostic et de gestion des sites pollués** sont à mettre en place parallèlement à la poursuite de l'évaluation de la contamination des sédiments et de la chaîne alimentaire.

Diapositive 14

**Journée scientifique
Prolongements, PRES 2004**

Priorité risques infectieux liés aux milieux de vie

Apparition de projets risques infectieux se déroulant en Guyane et dans le bassin amazonien

1. Financé

Ecologie de la résistance aux antibiotiques de E. Coli et S. aureus

Implication de l'hôpital de Cayenne

2. En préparation

Etude du rôle du méthylmercure dans la susceptibilité aux infections pour les populations de la zone amazonienne

IRD Bolivie + IRD Montpellier +
Services et laboratoire de diagnostic et de recherche sur la santé, La Paz, Bolivie.

Dans le prolongement de la journée du 10 décembre, l'AFSSE a reçu deux propositions de recherche à financer dans le domaine des risques infectieux liés au milieu de vie se déroulant en Guyane et dans le bassin amazonien. Ce sont des points qui ont été évoqués lors de la journée scientifique.

Diapositive 15

**REVISION DE LA CLASSIFICATION
Définitions**

**Classement des substances toxiques
pour la reproduction**

«Altérations des fonctions ou de la capacité de reproduction et effets néfastes non héréditaires sur la descendance»

- Effets sur la fertilité
- Effet sur le développement.
- Effet par l'allaitement.

A propos de la révision de la classification du mercure comme substance reprotoxique, les propositions de l'AFSSE transmises par la France en Février 2005 sont les suivantes :

Diapositive 16

REVISION DE LA CLASSIFICATION
Conclusions des travaux français

- **Proposition de révision pour le mercure élément**
 - **classification en CMR catégorie 3 pour les effets sur le développement, avec une phrase de risque associée « risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant »)**
 - **également proposé d'attribuer une phrase de risque « risque possible pour les bébés nourris au lait maternel »**

Pour le mercure élément, a été proposée une classification en CMR³ catégorie 3 pour les effets sur **le développement**, avec une phrase de risque associée « risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant »

Il est également proposé d'attribuer une phrase de risque « risque possible pour les bébés nourris au lait maternel »

Diapositive 17

REVISION DE LA CLASSIFICATION
Conclusions des travaux français

- **Proposition de révision pour le chlorure de mercure**
 - **proposition de classification en CMR catégorie 3 pour les effets sur la fertilité, avec une phrase de risque associée « risque possible d'altération de la fertilité »**
 - **également proposé d'attribuer une phrase de risque « risque possible pour les bébés nourris au lait maternel »**

Pour le chlorure de mercure, a été proposée une classification en CMR catégorie 3 pour les effets **sur la fertilité**, avec une phrase de risque associée « risque possible d'altération de la fertilité ».

Il est également proposé d'attribuer une phrase de risque « risque possible pour les bébés nourris au lait maternel »

³ Cancérogène, mutagène et reprotoxique

Diapositive 18

REVISION DE LA CLASSIFICATION
Conclusions des travaux français

- **Proposition de révision pour le méthylmercure / chlorure de méthylmercure**
 - proposition de classification en CMR catégorie 1 pour les effets sur le développement, avec la phrase de risque associée « risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant » et en CMR catégorie 3 pour les effets sur la fertilité, avec la phrase de risque associée « risque possible d'altération de la fertilité »
 - est également proposé d'attribuer une phrase de risque « risque possible pour les bébés nourris au lait maternel »

Pour le méthylmercure et le chlorure de méthylmercure, l'argumentaire développé par l'AFSSE aboutit à une proposition de classification en **CMR catégorie 1 pour les effets sur le développement**, avec la phrase de risque associée « **risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant** » et en **CMR catégorie 3 pour les effets sur la fertilité**, avec la phrase de risque associée « **risque possible d'altération de la fertilité** »

Il est également proposé d'attribuer une phrase de risque « risque possible pour les bébés nourris au lait maternel »

Diapositive 19

REVISION DE LA CLASSIFICATION
Conclusions des travaux français

Dossier transmis en février 2005, en attente d'instruction au niveau communautaire

Si de telles propositions de révision étaient acceptées par les Etats Membres, des mesures réglementaires supplémentaires pourraient être prises au niveau communautaire.

Je laisse la parole au Dr Philippe Saviuc qui avec sa collègue Mme Fouilhé du Groupement d'études en Toxicologie de Grenoble a réalisé pour l'AFSSE un travail de synthèse sur les effets sanitaires des différentes formes du mercure.

Je remercie l'Institut de Veille Sanitaire, la CIRE Antilles Guyane et la DSDS pour l'ensemble des informations communiquées qui ont permis le succès de la journée de décembre 2004.